



**BILAN QUINQUENNAL DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION  
D'UN TERRITOIRE DE FORÊT DE PROXIMITÉ**

2019 - 2023

Entente de délégation de gestion d'une forêt de proximité

# 1082

Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. OBLIGATIONS DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST .....</b>	<b>3</b>
<b>2. STRATEGIE D'AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS (SADF).....</b>	<b>4</b>
<b>3. VOLUMES FORESTIERS//POSSIBILITE FORESTIERE .....</b>	<b>4</b>
<b>4. ORIENTATION DE LA MRC.....</b>	<b>4</b>
<b>5. SYNTHÈSE DES ACCOMPLISSEMENTS.....</b>	<b>5</b>
5.1 REALISATION DES OBLIGATIONS DE L'ENTENTE.....	5
5.2 TRAVAUX DE RECOLTE .....	7
5.3 TRAVAUX SYLVICOLES.....	10
<b>6. ANALYSE ET AMELIORATION .....</b>	<b>12</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>15</b>

## Liste des acronymes

AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
CMO	Coupe mosaïque
COS	Compartiment d'organisation spatiale
CP	Coupe partielle
CPI	Coupe progressive irrégulière
CPPTM	Coupe avec protection des petites tiges marchandes
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
CT	Coupe totale
EC	Éclaircie commerciale
FEC	Forestier en chef
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MRCAO	Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PRAN	Programmation annuelle
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
RATF	Rapport annuel technique et financier
SADF	Stratégie d'aménagement durable des forêts
SFI	Sites fauniques d'intérêt
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
TNO	Territoire non organisé
UA	Unité d'aménagement
VOIC	Valeur-objectif-indicateur-cible

## INTRODUCTION

La gestion durable des ressources forestières est un enjeu crucial pour les collectivités locales et les autorités régionales. En vertu de l'Entente de délégation de gestion d'un territoire de forêt de proximité n° 1082, la MRC s'est engagée à assurer une gestion responsable des forêts du domaine de l'État, conformément aux exigences législatives et aux principes d'aménagement durable. Le bilan quinquennal vise à dresser un bilan des actions entreprises par la MRC au cours de la période 2019-2023 en mettant en lumière les réalisations, les défis rencontrés et les orientations futures en matière de gestion forestière. Celui-ci sera produit sur quatre années puisque la signature de l'entente de délégation a eu lieu un an après le début de la période quinquennale 2018-2023.

Au fil des quatre dernières années, la MRC a poursuivi ses efforts pour trouver une orientation efficace pour concilier les impératifs de conservation environnementale, les attentes socio-économiques des communautés locales et les objectifs de développement durable.

Ce document présente un portrait des réalisations de la MRC d'Abitibi-Ouest pour le territoire ciblé par l'entente de délégation pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023. Il permet l'analyse des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État en vertu de l'article 46, paragraphe 9, premier alinéa de la LADTF. Il met en lumière l'atteinte des objectifs d'aménagement durable des forêts retenus pour la période visée concernant notamment :

- les enjeux du territoire ;
- les objectifs d'aménagement forestier ;
- les stratégies d'aménagement forestier ;
- le calcul de la possibilité forestière.

Ce document présentera donc une analyse détaillée des actions entreprises et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts. De plus, il identifiera les défis persistants et les pistes d'amélioration pour les années à venir, afin de renforcer davantage la gestion forestière dans un souci de durabilité et de responsabilité.

### **1. Obligations de la MRC d'Abitibi-Ouest**

L'entente de délégation d'un territoire de forêt de proximité encadre les pouvoirs et responsabilités délégués à la MRC concernant l'aménagement forestier du territoire. On y retrouve, entre autres, l'obligation de mettre en œuvre le processus de planification forestière (PAFIT, PAFIO, PRAN et toutes autres obligations connexes) qui doit être faite de façon à respecter les grands objectifs stratégiques d'aménagement durable des forêts compris dans la LADTF. De plus, la MRC est responsable de la production de rapports soit : le RATF, le rapport financier annuel, le rapport sur les permis autres fins et le bilan quinquennal.

## 2. Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)

Selon l'article 12 de la LADTF : «La stratégie expose la vision retenue et énonce des orientations et des objectifs d'aménagement durable des forêts s'appliquant aux territoires forestiers, notamment en matière d'aménagement écosystémique. »

Les principaux défis de la SADF sont d'intégrer les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise, dont les nations autochtones, d'assurer la durabilité des écosystèmes tout en maintenant un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées. Cette stratégie doit favoriser une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes. La gestion forestière durable, structurée et transparente doit également contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Sur le territoire de forêt de proximité, la vision, les défis et les orientations ont une portée de vingt (20) ans, alors que les objectifs et les actions sont énoncés pour une période de cinq (5) ans.

## 3. Volumes forestiers//Possibilité forestière

Le forestier en Chef n'ayant pas prévu un calcul de possibilité forestière sur le territoire de la forêt de proximité lors de son précédent dépôt, les volumes actuellement utilisés ont été calculés à partir des données du territoire de l'UA 85-51. Le territoire de forêt de proximité en faisait partie intégrante avant d'être extraite lors de la signature de l'entente. Il n'y a donc pas eu de calcul de possibilité propre au territoire durant la période du présent quinquennal.

Une mise à jour du calcul sera disponible d'ici la fin du prochain rapport quinquennal, soit pour la période 2023-2028. Vous trouverez dans le tableau ci-bas les volumes de possibilité forestière :

**Tableau 1 : Possibilité forestière**

Période	Possibilités forestières (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2020-23	37 500	0	0	0	10 600	2 300	0	0	0	50 400
	74 %	0 %	0 %	0 %	21 %	5 %	0 %	0 %	0 %	100 %

## 4. Orientation de la MRC

L'objectif global est de prendre en charge et aménager le territoire de la forêt de proximité et ses diverses ressources en favorisant une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers, tout en contribuant à la revitalisation du milieu rural par la création et le maintien d'activités économiques dans la MRC, et ce, dans une perspective de développement durable.

À travers une approche participative et concertée, la MRC souhaite atteindre un juste équilibre entre la conservation, l'utilisation des ressources et le respect des valeurs et des besoins de sa population. C'est pourquoi la MRC est en processus de création d'un plan de concertation du milieu qui devrait être mis en œuvre dès sa finalité. L'objectif est de créer une table de travail représentée par des acteurs clés du territoire.

Par cette initiative, la MRC propose une démarche participative où les intervenants sont invités à identifier les divers enjeux liés aux ressources et au territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, à élaborer des objectifs de développement durable et à établir des priorités d'action.

Même si la responsabilité de la consultation autochtone relève du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, la MRC souhaiterait toutefois s'impliquer de façon plus active dans les échanges et harmonisation avec les communautés présentes sur son territoire.

## **5. Synthèse des accomplissements**

Cette section présente une synthèse des accomplissements de la MRC depuis la signature de l'entente jusqu'à l'année forestière 2022-2023. Elle décrit la réalisation des obligations de l'entente, l'aménagement forestier exécuté, les problématiques rencontrées et fait l'analyse du respect des cibles inscrites au PAFIT.

### **5.1 Réalisation des obligations de l'entente**

Tout d'abord, une délimitation des compartiments d'organisation spatiale (COS) a été faite par le Service forêt de la MRC, en collaboration avec le MRNF. Cette délimitation était nécessaire pour s'assurer de respecter le type d'aménagement écosystémique exercé dans les grandes forêts publiques de la région 8. Le Service forêt a aussi procédé à l'analyse de ces COS pour déterminer le niveau d'intervention possible de chacun selon le respect des critères de l'aménagement durable des forêts. Lors de cette période, les COS 11, 14, 19, 24 et 25 ont été ciblés pour la récolte. Le tableau 2 présente l'état initial de la forêt de proximité par COS ainsi que l'évolution des interventions de récolte.

Tableau 2 : Évolution du portrait des COS, avant et après récolte

COS	Stade	Superficie productive	Superficie de 7m et plus			Superficie 7 m et plus, avant atteinte du seuil inférieur		
			Réel	%	Type	T1	T2	T3
1	Initial	1 526	999	65%	T2	541	236	-70
2	Initial	420	412	98%	T3	286	202	118
3	Initial	856	554	65%	T2	298	126	-45
4	Initial	1 178	643	55%	T2	290	54	-181
5	Initial	1 370	617	45%	T1	207	-67	-341
6	Initial	945	728	77%	T3	445	255	66
7	Initial	1 117	850	76%	T3	515	292	68
8	Initial	970	664	68%	T2	373	179	-15
9	Initial	913	833	91%	T3	560	377	195
10	Initial	1 021	576	56%	T2	270	66	-138
11	Initial	1211	791	65%	T3	525	347	170
<b>11</b>	<b>RÉCOLTE 2021-2022</b>	<b>888</b>	<b>740</b>	<b>83%</b>	<b>T3</b>	<b>474</b>	<b>296</b>	<b>119</b>
12	Initial	1 049	840	80%	T3	525	315	106
13	Initial	1 123	893	80%	T3	556	332	107
14	Initial	1663	1035	62%	T3	603	316	28
<b>14</b>	<b>RÉCOLTE 2022-2023</b>	<b>1 444</b>	<b>981</b>	<b>68%</b>	<b>T2</b>	<b>548</b>	<b>260</b>	<b>-29</b>
15	Initial	1 039	749	72%	T3	438	230	22
16	Initial	1 674	1 181	71%	T3	679	344	9
17	Initial	979	706	72%	T3	412	217	21
18	Initial	1 615	1 543	96%	T3	1 058	735	412
19	Initial	2079	1707	82%	T3	1164	802	440
<b>19</b>	<b>RÉCOLTE 2021-2022</b>	<b>1 810</b>	<b>1 663</b>	<b>92%</b>	<b>T3</b>	<b>1 120</b>	<b>758</b>	<b>396</b>
20	Initial	1 435	1 276	89%	T3	845	558	271
21	Initial	1 692	1 398	83%	T3	890	552	214
22	Initial	1 569	1 554	99%	T3	1 083	770	456
23	Initial	1 863	1 559	84%	T3	1 001	628	256
24	Initial	1980	1629	82%	T3	905	569	233
<b>24</b>	<b>RÉCOLTE 2020-2022</b>	<b>1 684</b>	<b>1 411</b>	<b>84%</b>	<b>T3</b>	<b>906</b>	<b>569</b>	<b>233</b>
25	Initial	2143	947	44%	T2	469	150	-169
<b>25</b>	<b>RÉCOLTE 2021-2022</b>	<b>1 593</b>	<b>923</b>	<b>58%</b>	<b>T2</b>	<b>446</b>	<b>127</b>	<b>-192</b>
ED 1082	TOTAL initial	33 429	24 688	74%				
	TOTAL T1	1 370	617	45%				
	TOTAL T2	8 588	5 342	62%				
	TOTAL T3	21 813	18 338	84%				

Ensuite, la MRC a élaboré un Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) et une Programmation annuelle (PRAN) pour permettre l'exécution de travaux de récolte et d'éducation de peuplement au 1<sup>er</sup> avril 2020. Exceptionnellement, le PAFIO a été autorisé avant le dépôt du PAFIT pour assurer une continuité de la planification opérationnelle. Les travaux de remise en productions sont demeurés sous la responsabilité du MRNF pour tous les secteurs récoltés avant la signature de l'entente.

En collaboration avec le MRNF, un Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) a été produit dans les 6 mois suivant la délégation officielle, soit le 1<sup>er</sup> avril 2020. Ce document a été produit en entier en s'inspirant des modèles de l'unité d'aménagement 85-51 et de celui des ententes de délégation de gestion.

Une consultation publique a été faite selon le processus de consultation officielle du MRNF pour le PAFIT et le PAFIO.

La MRC a instauré une table GIRT pour le territoire de forêt de proximité. La première rencontre s'est tenue avant la première consultation publique du Plan d'aménagement forestier intégré tactique. Sa mise en place a dû être faite dans un court délai donc le mandat des membres est encore à finaliser. Toutefois, un document d'orientation a été produit et la table est fonctionnelle.

Une politique de gestion, des formulaires et un mode de fonctionnement pour la gestion des permis autres fins ont été mis en place. La MRC a pu émettre ses premiers permis à la fin de l'année 2020. Durant la période de transition, le MRNF a accepté de conserver cette tâche. Le MRNF a soutenu l'équipe forêt durant le processus de mise en place et collabore toujours lors de questionnement de la MRC.

### 5.2 Travaux de récolte

Chaque année, des travaux de récolte ont été réalisés sur le territoire. Les secteurs d'intervention de récolte planifiés par le Service forêt ont été vendus par le biais du Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Le tableau 3 présente les volumes récoltés pour la période 2019-2020 à 2022-2023. Le tableau 4 présente une synthèse des accomplissements et permet une comparaison avec les objectifs d'aménagement. Il est important de considérer lors de l'analyse qu'aucun travaux n'a été effectués durant l'année 2019-2020, celle-ci étant une année de transition.

L'analyse démontre que la possibilité forestière a été respectée sur la période de 4 ans. La MRC d'Abitibi-Ouest a récolté 57 728 m<sup>3</sup> en SEPM et 22 893 m<sup>3</sup> en feuillu intolérant soit 72 % et 28 % du volume total récolté. Les cibles prévues sont respectivement de 74 % et 26 %. Au total, 80 621 m<sup>3</sup> ont été récoltés pendant la période visée, répartis à 38 % de SEPM et 44 % de feuillus intolérants.

Une analyse du territoire a été faite par la MRC, notamment un comparatif de la proportion du volume feuillu intolérant et de SEPM mature. Le résultat de cette analyse révèle que la proportion de feuillus marchands est plus élevée que celle suggérée par le calcul de possibilité. De plus, annuellement, le volume feuillu récolté est plus élevé que celui planifié, pour la même superficie.

Le tableau 5 présente l'atteinte des cibles concernant le grand groupe de travaux de récolte prescrit. Ce dernier démontre que sur la période des 4 dernières années, la récolte a été faite exclusivement en coupe totale. De la coupe partielle a été planifiée en 2021-2022, mais l'acheteur n'a pas exécuté les travaux prévus à la suite de l'octroi du contrat. Les coupes d'éclaircies n'ont pas été réalisées puisque les peuplements de la forêt de proximité doivent être davantage connus.

Le tableau 6 présente la proportion de coupe à rétention variable effectuée et l'atteinte de sa cible. Il y a 80 % des superficies récoltées qui devraient être faites en coupe à rétention variable alors que la proportion pour le bilan 2019-2023 s'élève à 74 %. Ce tableau démontre que la MRC devra augmenter son niveau d'aménagement en coupe à rétention variable pour assurer l'atteinte de sa cible. La coupe sans rétention devrait être priorisée dans les endroits moins propices aux problèmes de régénération naturelle.

Le Service forêt de la MRC a comme objectif de mieux connaître son territoire. L'acquisition de données est primordiale pour permettre un aménagement durable.



Tableau 3 : Volumes récoltés annuellement pour la forêt de proximité

Groupe d'essences	Cible annuelle 2019-2023		RATF 2019-2020			RATF 2020-2021			RATF 2021-2022			RATF 2022-2023		
	M <sup>3</sup>	%	M <sup>3</sup>	%	% vs GE	M <sup>3</sup>	% vs cible	% vs GE	M <sup>3</sup>	% vs cible	% vs GE	M <sup>3</sup>	% vs cible	% vs GE
SEPM	37 500	74%	0	0%	0%	19 694	53%	73%	29 770	79%	75%	8 264	22%	58%
FI	12 900	26%	0	0%	0%	7 237	56%	27%	9 718	75%	25%	5 938	46%	42%
<b>Total</b>	<b>50 400</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>26 931</b>	<b>53%</b>	<b>100%</b>	<b>39 488</b>	<b>78%</b>	<b>100%</b>	<b>14 202</b>	<b>28%</b>	<b>100%</b>

Tableau 4 : Volumes de récolte cible pour le bilan quinquennal

Groupe d'essences	Cible quinquennale 2019-2023		TOTAL 2020-2025		
	M <sup>3</sup>	%	M <sup>3</sup>	%	% vs GE
SEPM	150 000	74%	57 728	38%	72%
FI	51 600	26%	22 893	44%	28%
<b>Total</b>	<b>201 600</b>	<b>100%</b>	<b>80 621</b>	<b>40%</b>	<b>100%</b>

Tableau 5 : Atteinte des cibles selon le type de récolte

Traitement	Cible annuelle 2019-2023		RATF 2019-2020			RATF 2020-2021			RATF 2021-2022			RATF 2022-2023			TOTAL			Cible quinquennale 2019-2023	
	HA	%	HA	% CIBLE	% vs TYPE COUPE	HA	% CIBLE	% vs TYPE	HA	% CIBLE	% vs TYPE	HA	% CIBLE	% vs TYPE	HA	% CIBLE	% vs TYPE	HA	% vs TYPE
CPRS , CRS, autres CT	352	96%	0	0%	0%	317	90%	100%	332	94%	100%	82	23%	100%	732	52%	100%	1 408	96%
CPPTM	0	0%		0%	0%		0%	0%		0%	0%		0%	0%	0	0%	0%	0	0%
<b>Sou-total CT</b>	<b>352</b>	<b>96%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>317</b>	<b>90%</b>	<b>100%</b>	<b>332</b>	<b>94%</b>	<b>100%</b>	<b>82</b>	<b>23%</b>	<b>100%</b>	<b>732</b>	<b>52%</b>	<b>100%</b>	<b>1 408</b>	<b>96%</b>
EC	7	2%	0	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%	28	2%
CPI	6	2%	0	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%	24	2%
CJ	0	0%		0%	0%		0%	0%		0%	0%		0%	0%	0	0%	0%	0	0%
<b>Sou-total CP</b>	<b>13</b>	<b>4%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>52</b>	<b>4%</b>
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>317</b>	<b>87%</b>	<b>100%</b>	<b>332</b>	<b>91%</b>	<b>100%</b>	<b>82</b>	<b>22%</b>	<b>100%</b>	<b>732</b>	<b>50%</b>	<b>100%</b>	<b>1 460</b>	<b>100%</b>

Tableau 6 : Atteinte des cibles de récolte à rétention variable (présence de legs biologique dans la récolte avec protection de la régénération et des sols

Traitement	Cible annuelle 2020-2025		RATF 2019-2020			RATF 2020-2021			RATF 2021-2022			RATF 2022-2023			TOTAL			Cible quinquennale 2018-2023	
	HA	%	HA	% CIBLE	% LEG	HA	% CIBLE	% LEG	HA	% CIBLE	% LEG	HA	% CIBLE	% LEG	HA	% CIBLE	% LEG	HA	% LEG
CRV : BOUQ ET ILOT	282	80%	0	0%	0%	242	86%	76%	259	92%	78%	42	15%	52%	543	48%	74%	1 128	80%
CT (autre que CRV)	70	20%	0	0%	0%	75	108%	24%	73	105%	22%	40	57%	48%	189	67%	26%	280	20%
<b>Total</b>	<b>352</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>317</b>	<b>90%</b>	<b>100%</b>	<b>332</b>	<b>94%</b>	<b>100%</b>	<b>82</b>	<b>23%</b>	<b>100%</b>	<b>732</b>	<b>52%</b>	<b>100%</b>	<b>1 408</b>	<b>100%</b>

### 5.3 Travaux sylvicoles

Comme mentionné précédemment, les travaux de remise en production sur les secteurs récoltés avant la signature de l'entente de délégation ont été planifiés et exécutés par le MRNF. La MRC a donc mis en œuvre les travaux d'éducation de peuplement seulement durant cette période. Des travaux de remise en production ont été faits par le MRNF en 2020-2021, comme il était convenu.

Le tableau 7 présente la superficie aménagée selon les trois catégories de traitement soit : la préparation de terrain, le reboisement et l'éducation de peuplement. Celui-ci permet de s'assurer que la cible annuelle est atteinte. Malgré qu'il n'y ait eu aucuns travaux d'éducation en 2019-2020 dû à l'année de transition et en 2022-2023, la cible sur 4 ans a été atteinte et dépassée.

La MRC vise revoir les cibles lors de la prochaine modification du PAFIT. Elle a comme vision de planifier de la remise en production seulement pour pallier les problèmes de régénération naturelle après récolte. L'objectif de la planification de travaux n'est pas d'atteindre la cible à tout prix, mais bien d'assurer une régénération adéquate des peuplements. Puisque la forêt de proximité ne bénéficie d'aucune aide financière en ce qui concerne l'aménagement forestier, il est important de réfléchir à l'importance d'optimiser la mise en œuvre de nos travaux sylvicoles.

Tableau 7 : Respect de la stratégie des travaux sylvicoles non commerciaux (TSNC)

Traitement	Cible annuelle 2019-2023		RATF 2019-2020			RATF 2020-2021			RATF 2021-2022			RATF 2022-2023			TOTAL			Cible quinquennale 2019-2023	
	HA	%	HA	% CIBLE	% travaux	HA	% CIBLE	% travaux	HA	% CIBLE	% travaux	HA	% CIBLE	% travaux	HA	% CIBLE	% travaux	HA	% travaux
Scarifiage	98	41%	0	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%	392	41%
Reboisement	94	39%	0	0%	0%	148	157%	67%	0	0%	0%	0	0%	0%	148	39%	53%	376	39%
Éducation	46	19%	0,0	0%	0%	74	161%	33%	59	128%	100%	0	0%	0%	133	72%	47%	184	19%
<b>Total</b>	<b>238</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>222</b>	<b>93%</b>	<b>100%</b>	<b>59</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>281</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>952</b>	<b>100%</b>
			<i>fait par le MRNF</i>		<i>min cible</i>	<i>fait par le MRNF</i>		<i>min cible</i>	<i>fait par le MRNF</i>		<i>min cible</i>	<i>min cible</i>			<i>min cible</i>				

## 6. Analyse et amélioration

La MRC évolue dans un contexte de nouveauté depuis la signature de l'entente de délégation de gestion. Elle a dû mettre en place, au sein de son organisme, de nouvelles compétences rapidement dans un contexte unique où aucun modèle n'était disponible. Certaines observations pour de l'amélioration future seront présentées dans cette section.

La MRC souhaite obtenir un nouveau calcul de possibilité juste et réaliste de son territoire. En effet, elle a fait produire un portrait évolutif de la forêt par une firme externe pour s'assurer de la pérennité de celle-ci. Il est possible, en faisant la comparaison, de constater que les cibles pour la récolte sont potentiellement trop élevées. Elle continuera donc à récolter de façon prudente le volume forestier du territoire pour assurer la pérennité et la santé de sa forêt.

La MRC a pour obligation de planifier par compartiment d'organisation spatiale (COS). Le tableau 9 présente un exemple de l'analyse du territoire par COS, celui-ci comprend les données prévisionnelles des années en cours, elles sont générées à partir des données du PAFIO. Ce tableau permet de comprendre qu'il reste de la marge de manœuvre pour réaliser d'autres interventions forestières, sans pour autant restreindre les potentiels futurs pour la majorité des COS.

Ce mode de gestion est réfléchi pour satisfaire les besoins de l'aménagement forestier dit classique, c'est-à-dire, l'objectif de récolte de matière ligneuse. Dans une vision plus élargie de la production forestière, il pourrait être remodelé de façon à intégrer d'autres objectifs de production provenant de la forêt, par exemple les PFNL. La méthode pour y arriver est encore à définir. L'aménagement forestier par bassin versant combiné au COS pourrait également être une solution pour la gestion faunique à long terme. Elle permettrait de mieux connaître les espèces de poisson qui occupent les divers cours d'eau et permettrait de comprendre l'impact des assiettes de coupe sur celles-ci. Les bassins versants permettent de remettre en perspective un aménagement qui intègre la faune dans son modèle d'analyse. Les méthodes pour les intégrer pourront être travaillées par certains membres de la table GIRT.

L'un des objectifs de la MRC est d'augmenter l'intérêt des acteurs clés du territoire à participer à la détermination des grandes orientations de la forêt. La table GIRT se compose de professionnels de la forêt et permet de mieux saisir les besoins de ses utilisateurs. Cependant, il serait profitable pour un tel projet de se doter d'un comité qui ciblerait les besoins et intérêts pour le développement du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest. Il serait intéressant de développer un processus de concertation local. La forêt de proximité doit pouvoir créer un équilibre entre les utilisateurs payeurs (BGA), les utilisateurs spontanés (tourisme) et les utilisateurs ponctuels et réguliers (chasseurs, cueilleurs, développeur de projet faunique ou de PFNL, etc.).

Le volet de recherche et développement n'est pas encore présent dans la forêt de proximité, toutefois l'intérêt pour ce type d'activité est marqué. Il serait intéressant de planifier, pour les années futures, des projets d'aménagement permettant de trouver des solutions aux différentes problématiques en aménagement forestier. Par exemple, la difficulté de régénérer certains secteurs de récolte sur sol mince ou trop humide, la compaction du sol, la difficulté à régénérer les sols riches en peuplement résineux, etc. Il serait aussi intéressant de faire

l'analyse de la qualité de l'eau ou de l'impact des coupes par bassin versant des dernières années de planification.

Finalement, on sépare en deux grandes catégories la stratégie forestière : les grands types de forêts et le type de travaux prescrits. Toutefois, aucune cible n'a été déterminée concernant les grands types de forêts. Nous souhaiterions obtenir une cible lors du nouveau calcul de possibilité forestière.

Tableau 9 : Analyse du scénario tactique de la forêt de proximité

NO_COS	Stade	Superficie productive	Superficie productive en 7 m ou plus (ha)		GTF								Superficie productive 7 m ou moins dsp. avant atteinte du seuil inférieur		
			Réel	%	Type	F	% F	M	% M	R	% R	T1	T2	T3	
1	Initial	1499	1415	94%	T3	169	12%	349	25%	897	63%	965	665	366	
1	Final	1499	952	64%	T2	158	17%	220	23%	574	60%	502	203	-97	
2	Initial	419	413	99%	T3	105	25%	154	37%	154	37%	288	204	120	
2	Final	419	413	99%	T3		0%		0%		0%	288	204	120	
3	Initial	861	603	70%	T3	166	28%	113	19%	307	51%	345	172	0	
3	Final	861	603	70%	T3		0%		0%		0%	345	172	0	
4	Initial	1172	725	62%	T2	22	3%	286	39%	416	57%	373	139	-96	
4	Final	1172	725	62%	T2		0%		0%		0%	373	139	-96	
5	Initial	1369	671	49%	T1	4	1%	166	25%	487	73%	260	-13	-287	
5	Final	1369	671	49%	T1		0%		0%		0%	260	-13	-287	
6	Initial	944	743	79%	T3	3	0%	39	5%	700	94%	459	270	82	
6	Final	944	743	79%	T3		0%		0%		0%	459	270	82	
7	Initial	1106	966	87%	T3	165	17%	193	20%	603	62%	635	414	192	
7	Final	1106	966	87%	T3		0%		0%		0%	635	414	192	
8	Initial	959	748	78%	T3	133	18%	258	34%	351	47%	460	269	77	
8	Final	959	748	78%	T3		0%		0%		0%	460	269	77	
9	Initial	908	853	94%	T3	93	11%	162	19%	598	70%	580	399	217	
9	Final	908	853	94%	T3		0%		0%		0%	580	399	217	
10	Initial	1020	962	94%	T3	63	7%	250	26%	649	67%	656	452	248	
10	Final	1020	962	94%	T3		0%		0%		0%	656	452	248	
11	Initial	888	791	89%	T3	45	6%	221	28%	526	66%	525	347	170	
11	Final	888	791	89%	T3		0%		0%		0%	525	347	170	
12	Initial	1049	843	80%	T3	76	9%	241	29%	527	62%	529	319	109	
12	Final	1049	843	80%	T3		0%		0%		0%	529	319	109	
13	Initial	1123	891	79%	T3	53	6%	171	19%	667	75%	554	330	105	
13	Final	1123	891	79%	T3		0%		0%		0%	554	330	105	
14	Initial	1438	1035	72%	T3	212	20%	352	34%	470	45%	603	316	28	
14	Final	1438	1035	72%	T3		0%		0%		0%	603	316	28	
15	Initial	1045	827	79%	T3	113	14%	212	26%	503	61%	514	305	96	
15	Final	1045	827	79%	T3		0%		0%		0%	514	305	96	
16	Initial	1674	1207	72%	T3	32	3%	252	21%	923	76%	705	370	35	
16	Final	1674	1207	72%	T3		0%		0%		0%	705	370	35	
17	Initial	978	867	89%	T3	10	1%	190	22%	667	77%	574	378	183	
17	Final	978	867	89%	T3		0%		0%		0%	574	378	183	
18	Initial	1616	1571	97%	T3	30	2%	103	7%	1113	71%	1087	764	440	
18	Final	1616	1571	97%	T3		0%		0%		0%	1087	764	440	
19	Initial	1810	1707	94%	T3	35	2%	503	29%	1167	68%	1164	802	440	
19	Final	1810	1707	94%	T3		0%		0%		0%	1164	802	440	
20	Initial	1431	1275	89%	T3	16	1%	121	9%	902	71%	846	560	274	
20	Final	1431	1275	89%	T3		0%		0%		0%	846	560	274	
21	Initial	1691	1416	84%	T3	33	2%	146	10%	1176	83%	909	571	232	
21	Final	1691	1416	84%	T3		0%		0%		0%	909	571	232	
22	Initial	1570	1555	99%	T3	130	8%	275	18%	953	61%	1084	770	456	
22	Final	1570	1555	99%	T3		0%		0%		0%	1084	770	456	
23	Initial	1864	1567	84%	T3	62	4%	153	10%	1117	71%	1008	635	262	
23	Final	1864	1567	84%	T3		0%		0%		0%	1008	635	262	
24	Initial	1684	1411	84%	T3	59	4%	296	21%	1004	71%	905	569	232	
24	Final	1684	1411	84%	T3		0%		0%		0%	905	569	232	
25	Initial	1594	947	59%	T2	0	0%	73	8%	874	92%	469	150	-169	
25	Final	1594	947	59%	T2		0%		0%		0%	469	150	-169	

\*\* les données diffèrent du portrait de passe du PAFI-T, car les peuplements forestiers utilisés ne sont pas les même. Pour cette analyse les données officiels transmis par la DIF\* pivot ont été utilisé.

## CONCLUSION

Ce bilan quinquennal témoigne des efforts soutenus de la MRC d'Abitibi-Ouest dans la mise en œuvre de cette entente de forêt de proximité. À travers une analyse approfondie des réalisations et des défis rencontrés entre 2019 et 2023, il apparaît clairement que la MRC a pris des mesures significatives pour atteindre les objectifs d'aménagement durable des forêts, conformément aux exigences de la LADTF et aux termes de l'entente de délégation.

Les orientations de la MRC en matière de concertation sont encore au stade de l'élaboration. Le plan de visibilité du Service forêt de la MRCAO ainsi que son plan de concertation n'en sont qu'au tout début.

Malgré les succès rencontrés, certains défis persistent, tels que la nécessité d'ajuster les cibles de récolte pour assurer une gestion durable des ressources forestières et l'importance de renforcer la collaboration avec les communautés locales et autochtones pour une gestion plus inclusive et respectueuse de leurs préoccupations.

Pour les cinq prochaines années, la MRC d'Abitibi-Ouest s'engage à poursuivre ses efforts en matière de gestion forestière, en mettant l'accent sur une meilleure compréhension des besoins locaux, une intégration accrue des principes de durabilité et une collaboration renforcée avec toutes les parties prenantes. Ce bilan constitue ainsi une étape importante dans le cheminement vers une gestion forestière plus responsable et harmonieuse avec son environnement et ses communautés.

Signé à La Sarre, ce 9 juillet 2024



Stéphanie Boulianne, ing.f.  
Directrice du Service forêt